



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 73755

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le secteur de la volaille. Ce dernier connaît depuis plusieurs mois des difficultés dues à un retournement brutal de la consommation par l'importation massive en Europe de productions en provenance du Brésil et de la Thaïlande. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui dire quand le tarif d'indemnisation spécifique pour les coproduits de l'abattage des volailles, en vigueur jusqu'au 31 août 2001, sera rétabli.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73755

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1191